
FONDS DE RÉSERVE DE LA CTOI

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 18 MARS 2015

OBJECTIF

Demander au Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) d'étudier la création d'un Fonds de réserve de 1 000 000 US\$ qui offrira un certain niveau de stabilité financière en réduisant l'endettement dû aux contributions non payées par les membres.

CONTEXTE

1. Épargner pour les activités futures est une importante considération de planification pour la Commission. Les fonds de réserve fournissent un mécanisme pour économiser de l'argent pour financer d'autres exigences de la Commission. Les fonds de réserve peuvent également fournir un degré de stabilité financière en réduisant la dépendance à l'endettement en raison des membres qui ne payent pas. En période d'incertitude économique, les fonds de réserve peuvent également fournir aux responsables une option budgétaire qui peut aider à atténuer la nécessité de réduire les services. Ce fut le cas lorsque la Commission a décidé en 2010 d'utiliser 200 000 US\$ des **fonds accumulés** pour abonder le Fonds de participation aux réunions. Ce Fonds a été reconstitué en 2011, 2012 et 2013, encore une fois à partir des fonds accumulés, réduisant d'autant les fonds accumulés qui étaient, en 2010, d'environ 1 000 000 US\$. L'impact de la décision par les Membres d'utiliser les fonds accumulés pour financer des activités supplémentaires ne doit pas être sous-estimé. Cela a entamé les économies existantes qui ont été utilisées pour atténuer le manque de paiement par certains membres et le problème de flux de trésorerie créé par l'adoption tardive des budgets. En période de prospérité, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les activités actuelles peuvent souvent être mises en réserve pour une utilisation future. Cette proposition est une solution temporaire jusqu'à ce que la Commission puisse constituer une réserve suffisante.
2. En plus du fonds de réserve, le maintien d'un montant raisonnable de fonds non assignés au sein du budget de fonctionnement est une autre considération financière importante pour la Commission. Un niveau raisonnable de fonds non affectés fournit un amortisseur pour les dépenses imprévues ou les manques à gagner et aide à s'assurer que le flux de trésorerie adéquat est disponible pour couvrir les coûts d'exploitation. À l'heure actuelle, la Commission ne dispose pas de cette couverture raisonnable. La combinaison d'un niveau raisonnable de fonds non affectés et de fonds de réserve spécifiques fournit des ressources pour les événements imprévus et autres besoins identifiés ou planifiés.
3. La convergence de la demande pour plus de services par la Commission et de la possibilité de revenus inférieurs, ne fait que confirmer que la mise en place et le maintien d'un fonds de fonctionnement ou de réserve est d'une importance cruciale pour la Commission. Avoir un fonds de réserve exige d'avoir un excédent de trésorerie. La CTOI a le droit de présenter un excédent d'exploitation tant que celui-ci est utilisé pour promouvoir les missions de la Commission.
4. Le problème du manque de contributions a été aggravé par l'augmentation des contributions non payées par les pays. Des pays comme l'Érythrée et le Soudan sont passés d'un classement de revenus « faible » à « moyen » et leur part des contributions est devenue proportionnellement plus importante. Le Yémen est devenu membre en 2013, à un niveau de revenu moyen et n'a jamais payé. L'Iran et le Pakistan ont cessé de payer respectivement en 2006 et 2010. En conséquence, les contributions non acquittées représentent une plus grande proportion du budget ([Figure 1](#)).
5. Le déficit actuel est d'environ 1,4 millions de US\$ et c'est un déficit récurrent qui ne cesse d'augmenter. La FAO a qualifié les comptes du « projet » CTOI comme en « sérieux déficit ». Le règlement financier de la FAO (**202.6.7 Obligations concernant les fonds extrabudgétaires**) indique que « *Les détenteurs du budget peuvent prendre des engagements et des obligations en conformité avec les objectifs, limitations et règles ainsi qu'avec les accords de partenariat gouvernant chaque fonds fiduciaire ou fonds spécial et dans la mesure où ces fonds ont été effectivement reçus ou sont autrement disponibles. L'organisation [la FAO] ne prend pas d'engagement financier ni ne débourse aucune somme d'un fonds fiduciaire tant que les fonds n'ont pas été reçus. Des arrangements de financement anticipé peuvent être mis en place dans des circonstances exceptionnelles, comme prévu par les règles 202.6.8 et 202.6.13* » [traduction non officielle].

6. Comme indiqué dans le document sur les arriérés de contributions en 2014 (IOTC-2014-SCAF11-09), le non-paiement des cotisations à la Commission a un impact négatif immédiat sur la CTOI. La tendance au non-paiement des cotisations a augmenté ces six (6) dernières années et, si cette tendance se poursuit, le fonctionnement et les résultats de la CTOI concernant les recommandations de la Commission pourraient en être affectés. La [Figure 1](#) reflète l'écart entre les cotisations dues et reçues au cours des six dernières années, la relation entre les dépenses et le budget réel et la croissance exponentielle du déficit.
7. L'écart entre les cotisations dues et reçues représente une augmentation annuelle moyenne de 23%. Si l'on considère l'écart moyen des contributions sur les trois dernières années, l'augmentation annuelle moyenne est de 35%. Le montant total des arriérés de contributions en 2009 était d'environ 822 000 US\$ et en 2014, il est d'environ 2 000 000 US\$. Cela représente une augmentation de 143%. Si cette tendance devait se poursuivre, les contributions impayées projetés en 2018 seraient d'environ 3 000 000 US\$. Ceci est préjudiciable en termes des déficits que la Commission absorbe chaque année et est le reflet direct du statut budgétaire de la Commission. Il est nécessaire de trouver une solution durable, car les contributions non payées ne vont pas disparaître ni ne peuvent simplement être ignorées.
8. Pour essayer de régler ce déficit, la Commission doit examiner les deux questions suivantes :
- Quel est le montant suffisant pour protéger la Commission d'une urgence imprévue ?
 - Quel est le plan d'action de la Commission en cas de réduction des revenus ?
9. Si un supplément de 1 000 000 US\$ devait être utilisé comme fonds de réserve ([Figure 1](#)), sans aucun engagement, cela renforcerait et améliorerait la stabilité financière de la Commission. Les contributions reçues (ligne pointillée noire) dépasseraient les contributions dues. Ceci, couplé à une économie de 5% sur le budget 2015, permettrait à la Commission de commencer à avoir des économies qui assureront la stabilité financière.

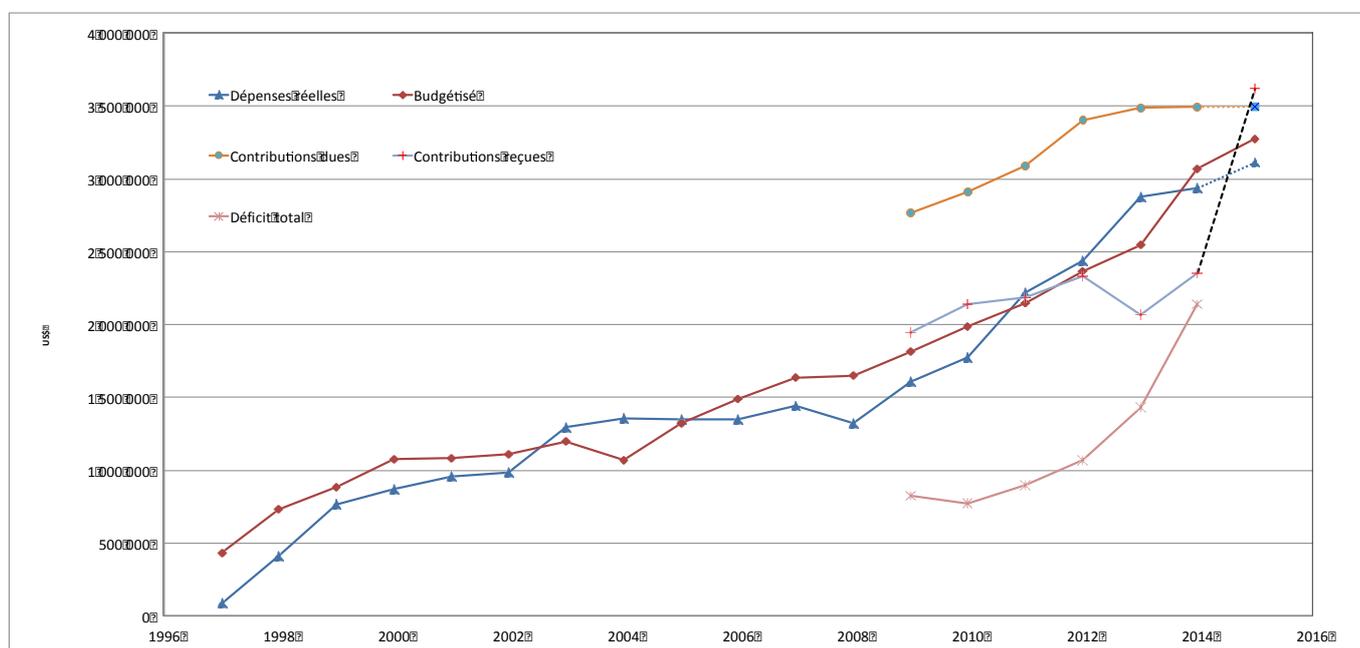


Figure 1. État des contributions des membres entre 1996 et 2014 (en US\$)

10. La proposition de barème des contributions pour le fonds de réserve de 1 000 000 US\$ est détaillée dans le [Tableau 1](#). Les paiements dans ce fonds pourraient avoir lieu entre les 19^e et 20^e sessions de la Commission, afin que les membres puissent budgétiser les financements appropriés.
11. Les membres qui auront contribué au fonds de réserve de 1 000 000 US\$ pourront, à l'avenir, demander un remboursement au lieu de leurs contributions annuelles, pourvu que le membre ne présente pas d'arriérés auprès de la CTOI et que la stabilité financière ait été atteinte.

RECOMMANDATIONS

Le CPAF

- a) **NOTERA** les informations présentées dans ce document, qui propose la création d'un fonds de réserve de 1 000 000 US\$, qui offrirait à la Commission un certain niveau de stabilité financière en réduisant le recours à l'endettement du fait des arriérés de paiement des membres ;
- b) **RECOMMANDERA** à la Commission une marche à suivre pour mettre en place un fonds de réserve de 1 000 000 US\$, prévu dans le barème des contributions à la CTOI, comme requis par le Règlement financier de la CTOI.



Tableau 1 : Contributions des membres au fonds de réserve

Pays	Classification Banque mondiale en 2012	Membre OCDE	Captures moyennes en 2010-2012 (tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4 985	\$3 226	\$4 167	\$37 209	\$4 375	\$48 976
Belize	Moyenne	Non	298	\$3 226	\$0	\$9 302	\$55	\$12 583
Chine	Moyenne	Non	67 548	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$11 445	\$28 140
Comores	Basse	Non	5 091	\$3 226	\$4 167	\$0	\$875	\$8 267
Érythrée	Basse	Non	405	\$3 226	\$4 167	\$0	\$142	\$7 534
Union européenne	Haute	Oui	205 556	\$3 226	\$4 167	\$37 209	\$174 147	\$218 748
France (Terr.)	Haute	Oui	0	\$3 226	\$0	\$37 209	\$0	\$40 435
Guinée	Basse	Non	0	\$3 226	\$0	\$0	\$38	\$3 263
Inde	Moyenne	Non	173 704	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$26 873	\$43 568
Indonésie	Moyenne	Non	390 108	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$57 492	\$74 187
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	200 228	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$31 326	\$48 021
Japon	Haute	Oui	16 112	\$3 226	\$4 167	\$37 209	\$13 961	\$58 563
Kenya	Basse	Non	563	\$3 226	\$4 167	\$0	\$111	\$7 504
Corée, République de	Haute	Oui	6 935	\$3 226	\$4 167	\$37 209	\$2 350	\$46 952
Madagascar	Basse	Non	8 672	\$3 226	\$4 167	\$0	\$1 476	\$8 869
Malaisie	Moyenne	Non	27 181	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$4 776	\$21 471
Maldives	Moyenne	Non	107 573	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$16 940	\$33 635
Maurice	Moyenne	Non	697	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$99	\$16 794
Mozambique	Basse	Non	2 348	\$3 226	\$4 167	\$0	\$623	\$8 016
Oman	Haute	Non	30 125	\$3 226	\$4 167	\$37 209	\$4 014	\$48 616
Pakistan	Moyenne	Non	58 291	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$9 416	\$26 111
Philippines	Moyenne	Non	1 456	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$207	\$16 901
Seychelles	Moyenne	Non	67 407	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$12 270	\$28 965
Sierra Leone	Basse	Non	0	\$3 226	\$0	\$0	\$0	\$3 226
Somalie	Basse	Non	0	\$3 226	\$0	\$0	\$0	\$3 226
Sri Lanka	Moyenne	Non	100 825	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$17 069	\$33 764
Soudan	Moyenne	Non	34	\$3 226	\$0	\$9 302	\$6	\$12 534
Tanzanie	Basse	Non	7 119	\$3 226	\$4 167	\$0	\$1 090	\$8 482
Thaïlande	Moyenne	Non	13 321	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$2 677	\$19 372
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	10	\$3 226	\$0	\$37 209	\$10	\$40 445
Vanuatu	Moyenne	Non	49 493	\$3 226	\$4 167	\$9 302	\$6 135	\$22 830
			Total	100 000	100 000	400 000	400 000	1 000 000